



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 13, numéro 6

19 juin 2009

REPLACEMENT DU CAMION CITERNE DU SERVICE DE PROTECTION ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

SCHÉMA DE COUVERTURE DES RISQUES

Le schéma de couverture des risques auquel la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly et les 17 autres municipalités de la MRC de Lotbinière ont adhéré met la Municipalité à l'abri de toutes poursuites concernant les opérations du Service de protection et de sécurité incendie.

Par ailleurs, pour bénéficier de cette protection du gouvernement du Québec, la Municipalité doit respecter certaines normes au regard du fonctionnement du service.

NORMES À RESPECTER

Le camion citerne doit être conforme aux normes canadiennes ULC-515-04.

- Des normes relatives, notamment, au châssis du camion porteur, du moteur, des freins, de la suspension, de la compartimentation du réservoir et du centre de gravité.
- Le Service de protection et de sécurité incendie doit avoir la capacité de transporter 3 300 gallons d'eau.
- Une fois l'an, le camion citerne doit être soumis à une vérification par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour s'assurer de sa conformité mécanique.

Et par une firme spécialisée (aux 15 ans pour un camion neuf et aux 5 ans pour un camion usagé) pour s'assurer de la conformité de la citerne.

Dans le cas où l'un ou l'autre de ces éléments ne respecte pas les normes, le camion citerne doit immédiatement être retiré de la circulation.

(suite à la page 2)

SOMMAIRE

<i>Remplacement du camion citerne</i>	<i>page 1</i>
<i>Avis public</i>	<i>page 4</i>
<i>Appel d'offres</i>	<i>page 5</i>
<i>Internet haute vitesse</i>	<i>page 5</i>
<i>Visites de prévention domiciliaire</i>	<i>page 5</i>
<i>Volley-ball de plage</i>	<i>page 6</i>
<i>Formation gardiens avertis</i>	<i>page 6</i>
<i>La Fête nationale du Québec</i>	<i>page 7</i>
<i>Bibliothèque la Corne de brume</i>	<i>page 8</i>
<i>Amis du marais</i>	<i>page 8</i>
<i>Domaine Joly-de-Lotbinière</i>	<i>page 9</i>
<i>Passage travail : recherche d'emploi</i>	<i>page 9</i>
<i>Comité de prévention de l'alcool au volant</i>	<i>page 9</i>
<i>Gala JeunExcellence</i>	<i>page 10</i>
<i>Éco voiturage de Lotbinière</i>	<i>page 10</i>
<i>Récupération des cartouches d'encre</i>	<i>page 11</i>
<i>Banque de courriels pour messages urgents</i>	<i>page 11</i>
<i>Travaux et urgences</i>	<i>page 11</i>
<i>Prochaine assemblée</i>	<i>page 12</i>
<i>Fermeture des bureaux</i>	<i>page 12</i>
<i>Permis de construction</i>	<i>page 12</i>

(suite de la page 1)

ÉTAT DE NOTRE CAMION CITERNE

1984

La Municipalité acquiert le camion citerne. Il s'agit d'un camion citerne servant préalablement au transport du lait. Le camion est usagé (1976). Le réservoir (en inox) est d'une capacité de 3 200 gallons.

1996

La Municipalité remplace le camion porteur par un camion datant de 1985.

2009

Le camion porteur est donc âgé de 25 ans. L'état du moteur requiert des réparations majeures.

La citerne est âgée de 33 ans. Elle est percée et le châssis est pourri.

L'un et l'autre ne répondent plus aux normes canadiennes ULC 515-04.

DÉMARCHES POUR ATTEINDRE LA CONFORMITÉ

1. Réparations de notre camion citerne

Les coûts sont estimés entre 75 000 \$ et 100 000 \$.

2. Appels d'offres

- Pour un camion citerne usagé : aucun soumissionnaire.
- Pour un camion neuf : deux soumissionnaires.

Camions Carl Thibault inc. : 222 411 \$ (taxes en sus).

Équipements d'incendie Levasseur inc. : 211 207 \$ (taxes en sus).

Caractéristiques :

- moteur diesel 400 HP;
- transmission automatique;
- réservoir en polypropylène (garantie à vie);
- capacité 3 000 gallons;
- certifié ULC 515-04.

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT DU CAMION CITERNE PROPOSÉ PAR ÉQUIPEMENTS D'INCENDIE LEVASSEUR INC.

Lors de l'assemblée régulière du 1^{er} juin 2009, le conseil municipal a, par un vote unanime, adopté le Règlement 2009-543 décrétant un emprunt de 232 000 \$ pour l'achat d'un camion citerne de Équipements d'incendie Levasseur inc.

Le montant de 232 000 \$ couvre le coût d'achat de 211 207 \$, les taxes applicables et une provision de 4 000 \$ pour imprévus.

L'emprunt sera remboursé sur une période de 25 ans au coût annuel (capital et intérêts) de 16 500 \$.

EFFETS FINANCIERS ANNUELS

	2009	2010	2011	2012	2013
Fonds roulement	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	6 000 \$	3 000 \$
Centre communautaire	13 435 \$	13 435 \$			
Enfouissement des fils	8 700 \$	8 700 \$			
Mairie (extérieur)	5 160 \$	5 160 \$	5 160 \$	5 160 \$	5 160 \$
Chemin de Tilly (ouest)	8 720 \$	8 720 \$	8 720 \$	8 720 \$	8 720 \$
Rue du Fleuve (pavage)	4 990 \$	4 990 \$	4 990 \$	4 990 \$	4 990 \$
Mairie, biblio, ch. de Tilly	40 250 \$	40 250 \$	40 250 \$	40 250 \$	40 250 \$
Camion auto pompe	17 760 \$	17 760 \$	17 760 \$	17 760 \$	17 760 \$
955, rue de l'Église	17 600 \$	16 500 \$	16 500 \$	16 500 \$	16 500 \$
	127 615 \$	126 515 \$	104 380 \$	99 380 \$	96 380 \$
Coût maison de 100 000 \$	78,29 \$	77,15 \$	63,26 \$	59,87 \$	57,71 \$
Voirie (phase I)		12 900 \$	12 900 \$	12 900 \$	12 900 \$
Voirie (phase II)			18 250 \$	18 250 \$	18 250 \$
Voirie (phase III)				12 600 \$	12 600 \$
Voirie (phase IV)					7 200 \$
Total emprunt voirie		12 900 \$	31 150 \$	43 750 \$	50 950 \$
Diminution budget régulier de voirie (1)		- 15 000 \$	- 15 000 \$	- 15 000 \$	- 15 000 \$
	127 615 \$	124 415 \$	120 530 \$	128 130 \$	132 330 \$
Coût maison de 100 000 \$	78,29 \$	75,86 \$	73,05 \$	77,19 \$	79,24 \$
Camion citerne		16 500 \$	16 500 \$	16 500 \$	16 500 \$
	127 615 \$	140 915 \$	137 030 \$	144 630 \$	148 830 \$
Coût maison 100 000 \$	78,29 \$	85,93 \$	83,05 \$	87,13 \$	89,12 \$
Évaluation	163 M \$	164 M \$	165 M \$	166 M \$	167 M \$

(1) Les travaux de voirie des phases qui étaient de 25 500 \$ seront de 10 500 \$ à partir de 2010 dans le budget régulier de voirie.

SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE

Voir l'avis public qui suit.

Michel Cauchon
Maire

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2009, le conseil municipal de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté le Règlement 2009-543 intitulé Règlement décrétant un emprunt de 232 000 \$ (achat d'un camion citerne pour le Service de sécurité et de protection contre les incendies de la Municipalité).

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que le Règlement 2009-543 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité, et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. **Le registre sera accessible le 29 juin 2009, de 9 h à 19 h, au bureau de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly situé au 3870, chemin de Tilly.**

4. Le nombre de demandes requis pour que le Règlement 2009-543 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 140. Si ce nombre n'est pas atteint, le Règlement 2009-543 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h 10, le 29 juin 2009, à la Mairie située au 3870, chemin de Tilly.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly aux heures d'ouverture de la Mairie.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité.

7. Toute personne qui, le 1^{er} juin 2009, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la Municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec, et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique non résidant d'un immeuble ou occupant unique non résidant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis non résidant d'un immeuble ou cooccupant non résidant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 1^{er} juin 2009 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Diane Laroche
Directrice générale

APPEL D'OFFRES

DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES STATIONNEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY ET ÉPANDAGE DE FONDANTS ET D'ABRASIFS

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly demande des soumissions pour le déneigement et l'épandage de fondants et d'abrasifs des rues et des stationnements.

Les soumissions pourront, au choix du soumissionnaire, comporter trois options, c'est-à-dire un prix pour un contrat d'un an (2009-2010), un prix pour un contrat de trois ans (2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012) et un prix pour un contrat de cinq ans (2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014). La Municipalité se réserve le droit de choisir l'une ou l'autre de ces options.

Les documents de soumission seront disponibles à compter du 22 juin 2009, au bureau municipal au 3870, chemin de Tilly, C.P. 10, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0, moyennant un dépôt de 75 \$, remboursable aux soumissionnaires ayant déposé une soumission conforme.

Les soumissions devront être déposées dans des enveloppes cachetées portant la mention « Soumission Saint-Antoine-de-Tilly – rues et stationnements » à la Mairie, 3870, chemin de Tilly, avant 14 h le jeudi 16 juillet 2009. Les soumissions seront ouvertes publiquement ce même jour à 14 h 05 à la Mairie, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et se réserve également le droit de retrancher certaines parties de l'appel d'offres avant la date d'ouverture des soumissions.

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly,
ce 19 juin 2009.

INTERNET HAUTE VITESSE

Merci à toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre au sondage concernant Internet haute vitesse. La compilation du sondage par le CLD et la MRC se terminera au cours de l'été. Par la suite, des démarches seront entreprises afin d'identifier le ou les meilleurs choix technologiques pour répondre aux besoins exprimés. D'ici la fin de l'année, l'évaluation des coûts associés à la mise en place des équipements requis devrait être connue.

En attendant la suite de cette démarche, vous pouvez vérifier vous-même si le réseau 3G de Bell ou le réseau 3.5G de Rogers sont disponibles à votre adresse en consultant les sites ci-dessous :

http://www.bell.ca/support/PrsCSrvWls_Cvg_Travel.page.

http://www.hispeed.rogers.com/expand/map_frames.html.

Vous n'avez qu'à entrer votre adresse pour savoir si elle est desservie par le réseau. Vous pourrez consulter le site des deux fournisseurs pour en savoir plus sur leurs offres de services.

*Diane Beaulieu,
conseillère municipale*



VISITES DE PRÉVENTION DOMICILIAIRE

En vertu du Règlement 2009-537, et ce, en conformité avec le Schéma de couverture de risques déposé au ministère de la Sécurité publique du Québec, le Service de protection et de sécurité incendie de la Municipalité procèdera à des visites de prévention domiciliaire à compter du mois de juin.

Lors de ces visites, les pompiers vérifieront la présence des avertisseurs de fumée, soit au moins un par étage, et leur bon fonctionnement (ch. 2).

Les secteurs ciblés pour la première année sont les suivants :

- route de la Pointe-Aubin
- plage Dubois
- place Rousseau (4800, Marie-Victorin)
- place Laroche (4788, Marie-Victorin)
- côte de l'Église
- place des Phares
- rang des Moulanges
- chemin Terre-Rouge

Pour votre sécurité, nous vous rappelons que nos pompiers seront vêtus de leur uniforme et qu'ils devront vous présenter une carte d'identité.

Merci de votre collaboration.



*Philippe Jobin
Directeur du Service de protection
et de sécurité incendie*

NOUVEAU

NOUVEAU

VOLLEY-BALL DE PLAGE

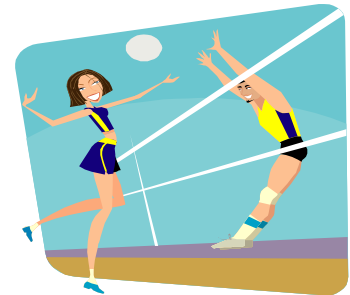
Jouer au volley-ball de plage... ça t'intéresse?

Pour plus d'informations sur la possibilité de former des équipes et de préparer un horaire pour la tenue de cette activité, toutes les personnes intéressées à venir s'amuser sont invitées à communiquer avec le responsable de la programmation des loisirs.

Dépendamment du nombre de personnes intéressées, il sera possible de former des équipes selon le groupe d'âge et de procéder aux inscriptions. Le ou les soirs de semaine seront à déterminer selon le nombre d'équipes formées.

Un beau terrain de volley-ball de plage sera à notre disposition à partir du 29 juin prochain; alors pourquoi ne pas en profiter?

Guy Gagnon, responsable de la programmation des loisirs
Téléphone : 418 886-2441, poste 208



FORMATION GARDIENS AVERTIS

Voici vos nouveaux gardiens formés :

Charlotte Lemay
Gabrielle Pouliot
Eléonor Duncan
Nicolas Beaudoin
Elisabeth Tardif

Frédéric B. Côté
Marie-Ève Nadeau
Laurianne Galarneau
Marie-France Beaudoin
Charlotte Villeneuve

Félicitation à tous et à toutes!

Ne vous gênez pas pour faire appel à leur service!

Guy Gagnon
Responsable à la programmation



Saint-Antoine-de-Tilly Programmation du 23 juin

- 15 h 30 à 18 h 30 Jeux gonflables pour les enfants de 0 à 6 ans
Rallye familial (*maximum de 4 par équipe*)
- 17 h 30 à 20 h 30 Tournoi de pétanque (*apportez vos boules*)
- 17 h 30 à 19 h 30 Caricaturiste - maquillage - clown
- 18 h à 19 h Hot-dogs gratuits pour tous et toutes
Hot-dogs offerts par la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
- 19 h à 20 h 30 Méga course à obstacles sur le terrain de balle
Chaque équipe devra être composée d'un enfant et d'un adulte
- 20 h 15 Spectacle de jeunes talents de Saint-Antoine-de-Tilly
- 20 h 45 Discours patriotique et remise des prix
- 21 h Spectacle musical du groupe Juliette et ses Roméo (1^{re} partie)
- 21 h 30 Feu de joie
- 22 h 30 Spectacle musical (2^e partie)
- 23 h 30 Musique québécoise



Juliette et ses Roméo

Organisé par le comité
Amusement
St-Antoine

Nos partenaires pour l'événement



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Mouvement national des Québécoises et Québécois

BIBLIOTHÈQUE LA CORNE DE BRUME

Cet été, la Bibliothèque municipale de Saint-Antoine invite les jeunes à s'inscrire au Club de lecture d'été, une activité offerte en collaboration avec le Réseau Biblio et Bibliothèque et Archives Canada! Amenez vos enfants à la bibliothèque, où ils pourront s'inscrire auprès d'une personne bénévole.

Dès son inscription au Club de lecture (à la bibliothèque), l'enfant reçoit une affiche, un livret d'activités et neuf autocollants spécialement dessinés pour les membres du Club. Pour participer au Club de lecture, l'enfant doit se fixer un objectif pour l'été : lors de son inscription au Club, qui se fait à la bibliothèque, il indique le nombre de livres (9 maximum) qu'il souhaite lire ou se faire lire pendant les vacances. IL DOIT S'AGIR DE LIVRES EMPRUNTÉS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

Lorsque l'enfant rapporte un livre lu, il le dit à une personne bénévole de la Bibliothèque municipale, qui inscrit le titre du livre sur la feuille d'inscription. La personne bénévole peut poser quelques questions à l'enfant pour s'assurer que celui-ci a lu le livre. La personne bénévole demande à l'enfant ou à son parent de remplir un coupon de tirage pour chaque livre lu. Les prix de participation restent à déterminer.

Les jeunes de Saint-Antoine-de-Tilly ont la chance cet été de profiter d'une panoplie de livres tout neufs!

Lorsque votre enfant lit six livres par été, il contribue à maintenir ses acquis de lecture, et lorsqu'il en lit davantage, il les développe.

C'est prouvé! Les clubs de lecture d'été améliorent les habiletés de lecture des jeunes, peu importe leur niveau de lecture. Ce type de programme les sensibilise et les motive à la lecture, et les incite à prendre de bonnes habitudes de lecture.

Tiré du site du club de lecture d'été – Bibliothèque et Archives Canada.

Isabelle Bouchard, bénévole responsable du Club de lecture d'été

Horaire de la Bibliothèque pour juillet et août

Les heures d'ouverture de votre bibliothèque restent les mêmes qu'en saison régulière :

dimanche :	10 h à 12 h
mardi et mercredi :	19 h à 21 h
jeudi :	9 h 30 à 10 h 30

Bienvenue aux nouveaux résidants et résidentes de Saint-Antoine-de-Tilly! Nos bénévoles se feront un plaisir de vous recevoir. Tous nos services sont gratuits.

Veillez noter que la Bibliothèque sera fermée les mercredis 24 juin et 1^{er} juillet.

Martine Viel, secrétaire du comité des bénévoles

AMIS DU MARAIS

MERCI AUX BÉNÉVOLES ET AUX COMMANDITAIRES

Le nettoyage des berges à Saint-Antoine, a été un franc succès. En effet, 81 bénévoles (dont 22 enfants) de Saint-Antoine-de-Tilly et d'ailleurs ont répondu à l'appel le samedi 13 juin et ont parcouru les rives en ramassant toutes sortes d'objets indésirables en bordure du fleuve. On a remarqué que les rives étaient beaucoup plus propres, probablement parce que d'une année à l'autre on fait le nettoyage des berges et que les gens font de plus en plus attention. Il n'est pas rare de voir des riverains circuler avec leur sac et ramasser des déchets, et ce, pendant toute la belle saison.

Merci chers bénévoles, aux chefs d'équipe ainsi qu'à ceux qui ont fourni les véhicules et les remorques. Merci aux jeunes familles de leur participation.

Par la suite, comme la température était clémente, c'est le cœur en fête que tous les participants ont pique-niqué au parc dans les Fonds.

Nous devons aussi remercier ceux qui nous ont appuyés et commandités. D'abord, notre Municipalité a fourni un conteneur, les sacs à déchets et une partie de la bouffe. Ensuite des prix de présence, dons de la crêperie « Du côté de chez Swann », de la Fromagerie Bergeron, du Domaine Joly-de Lotbinière et de Carol Ann Brunet ont été remis aux participants jeunes et moins jeunes. À d'autres commanditaires, nous leur devons le contenu du pique-nique : le Marché Métro de Sainte-Croix et le Dépanneur Jem de Saint-Antoine.

Cette année, les Amis du marais ont trouvé important d'utiliser des sacs à déchets biodégradables. Vous pouvez en faire autant, car ces sacs sont maintenant en vente au dépanneur du village. Nous croyons qu'il est temps de faire ce virage « vert ».

Visitez notre site Internet (www.amisdumarais.ca). À ceux et celles qui veulent renouveler leur carte de membre ou le devenir, se servir de la formule d'inscription sur notre site.

Encore merci, chers bénévoles et commanditaires, de prendre à cœur la cause du fleuve.

*Louise Bernier
les Amis du marais*



JOURNÉES PORTES OUVERTES

Sur présentation d'une preuve de résidence, les résidants et résidantes de Saint-Antoine-de-Tilly bénéficieront d'un accès gratuit au site du domaine,

**les 26, 27 et 28 juin
de 10 h à 17 h.**

Une opportunité unique à ne pas manquer!

Domaine joly-De-Lotbinière
Route de Pointe-Platon, Sainte-Croix
Tél. : 418 926-2462
Site web : www.domainejoly.com

Bienvenue à toutes et à tous!

Une invitation de nos précieux partenaires

LE PEUPLE de Lotbinière
TOUR DE LOTBINIÈRE
TOURISME LOTBINIÈRE



Vous êtes en recherche d'emploi?

CV, lettres et entrevue vous donnent des maux de tête? Passage-Travail a la solution.

Venez consulter les experts en recherche d'emploi et obtenir des conseils personnalisés.

Nous sommes au service de la population **depuis 25 ans**, et cela, tout à fait **gratuitement**.

Inscrivez-vous sans tarder à une séance d'information au :

418 833-7122 (Lévis)

418 832-0088 (Charny)

Territoires desservis : Ville de Lévis et MRC de Bellechasse et Lotbinière
www.passagetravail.com

Partenariat Emploi-Québec Chaudière-Appalache



COMITÉ DE PRÉVENTION DE L'ALCOOL AU VOLANT DE LOTBINIÈRE

Un retour en force dans Lotbinière

Le Comité de prévention de l'alcool au volant de Lotbinière reprend énergiquement vie.

Les municipalités, les tenanciers de bars, les policiers, les écoles, le monde communautaire ont été sollicités pour mettre la main à la pâte afin de faire de la prévention pour réduire la conduite avec capacités affaiblies. Un comité représentant chacun des secteurs à été mis sur pied. Une coordonnatrice du CSSS du Grand Littoral, secteur Lotbinière (CLSC), est responsable de ce comité à raison d'une journée semaine.

Voici les actions mises en place par le comité :

- Rendre disponible gratuitement la trousse de prévention de l'alcool au volant (banderole, affiches sur les conséquences financières, étampe « boire ou conduire », vestes et bandes magnétiques pour le système de raccoupage, pochettes d'informations).
- Vous informer sur les démarches à faire pour la mise sur pied d'un système de raccoupage.
- Faire de la sensibilisation dans les différents milieux (communautaire, travail, bars, etc.).

Réservez rapidement votre trousse pour vos fêtes et festivals.

Pour information sur le comité, les actions et la réservation de la trousse, joignez Cinthia Baillargeon au 418 728-5513, poste 1325, ou 1 888 600-3435.



GALA JEUNEXCELLENCE LOTBINIÈRE

Le Gala JeunExcellence Lotbinière, 2^e édition, une belle réussite!

Le samedi 30 mai dernier, avait lieu la deuxième édition du Gala JeunExcellence Lotbinière. Cette initiative de Place aux jeunes Lotbinière et du Carrefour jeunesse-emploi Lotbinière a lieu aux deux ans. Il a pour objectif d'honorer les jeunes de 16 à 35 ans dans leur domaine respectif. Par la richesse de ses finalistes, cet événement a prouvé que la jeunesse peut s'épanouir, dépasser ses limites et exceller en région.

On peut dire que le gala a atteint son objectif. Près de 200 personnes présentes ont pu connaître les 18 finalistes des 6 catégories qui ont été mis sous les projecteurs par une présentation de leur profil. Rappelons que les finalistes et les gagnants ont été choisis par un jury composé de gens de l'extérieur de la région ou travaillant à l'extérieur, afin de s'assurer de la plus grande impartialité possible.

Voici la liste des gagnants et gagnantes :

Jeune Artiste : *Véronique Daigle*, pianiste, résidante de Saint-Flavien.

Jeune Sportif : *Mélanie Savoie*, volley-ball et volley-ball de plage, originaire de Saint-Sylvestre.

Jeune Décideur : *Catherine Couture*, présidente Maison des jeunes d'Issoudun, représentante sec. 4 (Pamphile-Le May), résidante d'Issoudun.

Jeune entrepreneur : *Marie-Pier Rousseau*, Réno Art, résidante d'Issoudun.

Jeune intervenant social et économique : *Marie-Pier Bérubé-Caron*, superviseure au Regroupement des jeunes de Lotbinière, résidante de Saint-Flavien.

Jeune travailleur : *Karine Bouffard*, Abattoir Agri-bio et Giguère produits de viande, résidante de Saint-Agapit.

De plus un **prix Jeune Personnalité** a été remis parmi tous les finalistes présents. Cette personne représente le coup de cœur du jury, une personne qui se démarque par ses initiatives et son implication. C'est *Jean-François Fillion*, de Union Québec Board, qui a reçu les grands honneurs.

La présidente d'honneur, Mme Guylaine Dumont, a tenu à féliciter tous les finalistes et les gagnants. « L'excellence, c'est donner le maximum de nous-même ».

Merci au comité organisateur et à tous nos partenaires qui ont rendu possible la tenue de cet événement. Merci également aux gens présents venus encourager la relève. Lotbinière peut être fier de sa jeunesse. On se revoit dans deux ans ...



Offrez-vous un chauffeur privé!

Études – Travail – Santé – Sports
– Loisirs – Famille
–

Éco-voiturage Lotbinière souhaite mettre en service une ligne de transport collectif pour joindre les autobus du Réseau de transport de la Capitale et de la Société de transport de Lévis

Réservez votre siège!

Pour nous joindre :

Tél. : 418 728-4988 ou 1 888 503-4988

Site web : www.eco-voiturage.org

Éco-voiturage Lotbinière est un service de transport collectif qui facilite les déplacements des résidents et résidentes de la MRC de Lotbinière à l'intérieur et vers l'extérieur de notre territoire.

Taxibus - Covoiturage - Transport collectif

RÉCUPÉRATION DES CARTOUCHES D'ENCRE

La fondation MIRA procède à la récupération de cartouches d'encre vides.

Les fonds amassés à la suite de cette récupération seront utilisés pour le dressage de chiens-guides et d'assistance. Ainsi, vous contribuez à deux bonnes causes : celle de l'environnement qui est de plus en plus importante et celle de la Fondation MIRA qui ne l'est pas moins.

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous offre la possibilité de participer à cette bonne cause. Vous n'avez qu'à venir déposer vos cartouches vides dans une boîte spécialement identifiée à cet effet à la Mairie, au 3870, chemin de Tilly, pendant les heures d'ouverture des bureaux. Nous nous chargerons de les acheminer à la Fondation MIRA.

« Je récupère pour Mira
CAR ÇA M'TOUCHE »



BANQUE DE COURRIELS POUR MESSAGES URGENTS

RAPPEL

Dans un souci d'améliorer son efficacité, la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire construire une banque de courriels par laquelle elle pourra diffuser des informations importantes très rapidement.

Les citoyens et citoyennes intéressés à recevoir ces messages peuvent joindre Mme Lucie Brunet au 418 886-2441, poste 0, ou par courriel au saint-antoine@globetrotter.net.

TRAVAUX ET URGENCES VOIRIE - AQUEDUC - ÉGOUTS

Travaux

Lorsque la Municipalité éprouvera des ennuis ou effectuera des travaux importants nécessitant l'interruption de certains services municipaux, les citoyens et citoyennes pourront, EN TOUT TEMPS, s'informer à la Mairie en appelant au numéro **418 886-2441**.

En dehors des heures de bureau (du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h), un message téléphonique leur indiquera la nature et la durée des travaux.



Prochaine assemblée
du conseil municipal
de Saint-Antoine-de-Tilly

**le lundi 6 juillet 2009
à 20 h**

au centre communautaire
945, rue de l'Église

PERMIS DE CONSTRUCTION

Comme vous le savez, **pour toute rénovation ou construction d'un bâtiment, installation d'une clôture ou d'une piscine, ou installation septique**, vous devez faire une demande de permis auprès de la Municipalité et prévoir des délais pour l'obtention du permis ou du certificat.

Informez-vous auprès de la Municipalité.

Pour toute information,
veuillez joindre Félix Boudreault,
responsable de l'urbanisme,
au 418 886-2441, poste 105.



*Les bureaux de la Mairie,
le Centre communautaire
et les services municipaux
seront fermés
les mercredis 24 juin
et 1^{er} juillet*

*Bon été
à toutes et à tous!*



Trait d'union

*Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

Prochaine parution : 23 juillet 2009
Date de tombée des articles : 16 juillet 2009
Coordination et rédaction : Lucie Brunet
Révision des textes : Gérard Goyer

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

3870, chemin de Tilly, C.P. 10
Saint-Antoine-de-Tilly, Qc G0S 2C0
Téléphone : 418 886-2441
Télécopieur : 418 886-2075
Courriel : saint-antoine@globetrotter.net
Site Internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau :
de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h
du lundi au vendredi

*Les bureaux de la Mairie,
le Centre communautaire
et les services municipaux
seront fermés
les mercredis 24 juin
et 1^{er} juillet*

*Bon été
à toutes et à tous!*

